

question serait mise en délibération dans un jour ou deux et rapidement approuvée, puisque les premiers ministres des dix provinces et le gouvernement l'avaient déjà entérinée.

Mais la question est trop grave pour qu'on agisse ainsi. Et c'est pourquoi l'un des membres du Nouveau parti démocratique a déclaré, avec raison, qu'il s'y opposerait. Je demanderais à l'honorable représentant de Bonavista-Twillingate de prendre connaissance de ce que la *Free Press* de Winnipeg a déclaré à ce sujet. Il constatera qu'on interprète d'une façon bien différente la formule Fulton et la formule du gouvernement libéral actuel. Je pense que sous le couvert du rapatriement de la constitution et pour flatter les séparatistes de la province de Québec, le gouvernement libéral a tenté de leurrer la population du Canada.

Pourquoi je parle ainsi? Parce que nous savons tous, tous les étudiants en science politique le savent, que certains pouvoirs ont été délégués à Ottawa et certains autres aux provinces. Il est juste de dire, je pense, que l'on a maintenu cette division des attributions dans la formule Fulton, mais qu'arrive-t-il dans le cas de la formule imposée par le parti libéral?

L'hon. M. Pickersgill: Il n'y a pas de différence dans cela.

M. Woolliams: Le ministre dit qu'il n'y a pas de différence. J'aimerais entendre son explication là-dessus et faire consigner ce qu'il dit au compte rendu. J'ai toujours pensé que le *Free Press* de Winnipeg était un journal assez digne de foi, même si je n'étais pas d'accord avec lui parce qu'il me paraissait pro-libéral alors que je suis pro-conservateur. Au temps de M. Dafoe, nous tous, au Canada, où que nous vivions, nous nous rendions compte qu'il s'agissait là d'un journal d'importance nationale à cause de la manière dont étaient traitées dans ses éditoriaux les questions intéressant l'ensemble du pays. Le ministre a-t-il eu l'occasion de lire dans le numéro du 26 octobre 1964 l'éditorial intitulé «Une formule de chaos constitutionnel»? Le projet du premier ministre, visant à modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, paraissait sur la même page.

Si j'en ai le temps, je ferai consigner une partie de cet éditorial au compte rendu. Le ministre y retrouvera mes idées sur notre position. Je vais lancer à nouveau l'accusation que j'ai portée contre le gouvernement; elle est sérieuse. Cette question est d'importance capitale. Ce n'est pas là matière à plaisanterie car tout le pays est touché par un

[M. Woolliams.]

changement à la constitution. Ce sont ces pouvoirs qui permettent au Parlement de fonctionner.

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Woolliams: Puis-je terminer mes remarques, s'il vous plaît?

L'hon. M. Pickersgill: Oui, naturellement. Je ne voudrais pas vous interrompre pour rien au monde.

M. Woolliams: Je ne veux pas être impoli, mais je crains d'avoir blessé mon honorable ami. S'il veut bien patienter, il pourra m'interroger quand j'aurai fini. Comme je l'ai mentionné, j'aimerais faire consigner au compte rendu ce qu'il dit au sujet de cette question.

Je désirerais faire immédiatement ma recommandation personnelle au gouvernement. J'espère que celui-ci autorisera nos experts en matière juridique et en science politique à examiner à fond cette proposition. Mettons cartes sur table. Je crains fort—et je pense que c'est la raison pour laquelle l'honorable député de Bonavista-Twillingate s'acharne à me poser des questions—qu'en rapatriant la constitution, nous ne risquions d'amoinrir le pouvoir du gouvernement central et de balkaniser le pays en une dizaine d'États. Vous cédez aux séparatistes de la province de Québec.

Une voix: Là, vous êtes en train de diviser le Canada.

M. Woolliams: J'entends des vociférations au sujet de la province de Québec. Je crois, et j'ai l'intention de l'affirmer non seulement à la Chambre, mais ailleurs, je crois que la population du Québec, comme celle des autres régions, désire une nation forte. Il est grand temps que nous parlions en véritables dirigeants au lieu de minimiser le problème qui se pose dans notre pays. Ce n'est pas en administrant des remèdes bénins que l'on guérit un malade. Si son état nécessite une intervention chirurgicale, il faut s'y résoudre. Vous vous bornez à acquiescer. Cela me fait penser au refrain de la célèbre opérette *Oklahoma: I am just a girl who can't say no*. Vous ne savez pas dire «non». Vous n'êtes jamais à la hauteur de votre tâche.

Certains pouvoirs ont été délégués au gouvernement central, d'autres, aux provinces. Notre parti favorise, depuis des années, le rapatriement de la constitution, afin que le Canada puisse devenir, à tous égards, une nation au vrai sens du mot. Je suis en faveur de cette initiative et notre parti l'est également. Tous les Canadiens aussi, sans aucun